

## *La Francophonie institutionnelle*

Le Sommet de Cotonou, en 1995, marque un virage majeur pour la Francophonie institutionnelle. La Francophonie y a été dotée de nouvelles institutions confortant sa dimension politique sur la scène internationale. C'est à Cotonou qu'on a décidé de créer le Secrétariat général de la Francophonie et de nommer un Secrétaire général. C'est également à Cotonou que l'Agence de coopération culturelle et technique est devenue l'Agence de la Francophonie.

La Charte de la Francophonie, adoptée à la Conférence des ministres responsables de la Francophonie, qui s'est déroulée à Marrakech en 1996, assurait au système institutionnel francophone le support juridique qui lui manquait. Le Sommet de Hanoï, en 1997, a complété la réforme du système en adoptant la Charte révisée, qui constitue désormais le fondement juridique de la Francophonie. Le premier Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, porte-parole politique et représentant officiel de la Francophonie au niveau international, a été élu au Sommet de Hanoï. L'Agence de la Francophonie, pour sa part, s'est vue confirmée dans son rôle d'unique « opérateur » intergouvernemental de la Francophonie. Elle est dirigée par un Administrateur général, Roger Dehaybe, nommé au lendemain du Sommet de Hanoï.



Le Premier ministre Chrétien lors de la séance inaugurale au Sommet de Hanoï